

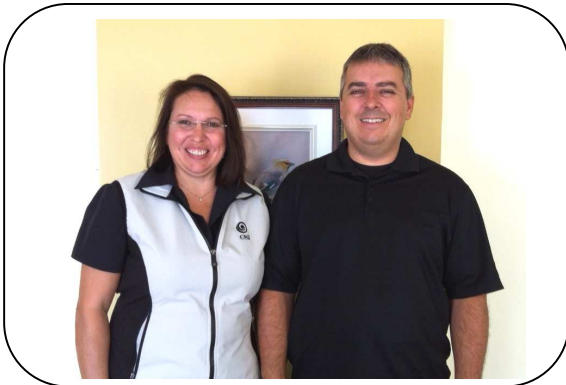
SELH (CSQ)

Syndicat de l'enseignement
de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 23 SEPTEMBRE 2013

INFORMA

MESSAGE DE LA RENTRÉE



Les vacances étant chose du passé, la fébrilité de la rentrée scolaire s'étant quelque peu estompée, il est toujours temps pour nous de vous souhaiter une bonne année scolaire. Plusieurs dossiers seront sur notre feuille de route cette année : poursuite du dossier sur la valorisation de la profession enseignante, suivi des travaux sur l'autonomie professionnelle, amorce de la négociation nationale via une première phase de consultation à l'automne, entre autres.

Sur ce dernier élément, votre participation sera essentielle pour identifier les enjeux collectifs prioritaires. À cet effet, connaître sa convention, savoir qu'elle est collective et nationale est primordial. Nous dirions même autant pour les directions que pour vous puisqu'elle est signée conjointement par les représentants des deux parties. C'est pourquoi nous tenons régulièrement à nous assurer que les clauses négociées à l'intérieur, qui parfois nous plaisent ou non, soient respectées par l'ensemble. Il faut à tout prix éviter que certains contreviennent à cette convention par des entourloupettes concoctées entre quelques individus.

Avant votre rentrée, nous avons pris entente avec la commission scolaire afin d'octroyer aux personnes à statut précaire la possibilité de se voir accorder des congés sans solde. Dorénavant, les personnes à temps partiel auront donc droit au même texte de la convention que les enseignants à temps plein. Cela leur permettra ainsi de bénéficier de la possibilité de rachat et d'accumuler leur ancienneté.

Au premier conseil des personnes déléguées, nous donnerons, comme à chaque année, un petit cours 101 sur la tâche. N'hésitez pas à vous informer auprès de la personne déléguée de votre école ou centre pour avoir un suivi en cas de questionnement. Nous referons également une présentation du protocole de coupures de traitement dans une version semblable à ce qui vous avait été présenté en assemblée générale.

Nous vous invitons à nouveau à manifester votre appui envers les travailleurs de l'automobile en lock-out depuis plus de six mois. Il faut forcer ces deux parties à s'asseoir ensemble à une table de négociation. Nous avons le pouvoir de faire en sorte que ces personnes se parlent en évitant de franchir les lignes de piquetage ou en reportant notre achat.

*France Lapierre, présidente
Mario Simard, vice-président*

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ PENDANT L'ÉTÉ?

Veillez aviser Nathalie Gaudreault au syndicat de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions facilement vous rejoindre!

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES, LA TAXE ET LES ÉLECTIONS SCOLAIRES



Jusqu'à la fin juin, la commission scolaire évoluait, disons, dans un contexte budgétaire difficile. Mais comme vous avez pu le constater sur votre compte de taxes, le conseil des commissaires a entériné en juillet une hausse pour compenser les coupures dans la péréquation. Cela permettra de maintenir la qualité des services aux élèves car les commissions scolaires, dans l'ensemble, ont ainsi récupéré près de 95 % de leurs coupures.

Malgré cela et tout dépendant des rencontres entre la première ministre et la présidente de la Fédération des commissions scolaires puisqu'au moment d'écrire ces lignes, la tension régnait entre le gouvernement et la Fédération des commissions scolaires, nous serons toujours à l'affût du maintien des postes enseignants. Car la solution pour nous se trouve peut-être davantage dans l'utilisation des surplus des commissions scolaires. Nous verrons bientôt quelle sera l'issue de ces rencontres.

Oui, nous avons assumé plusieurs compressions majeures depuis les dernières années et si d'autres sont à venir et que la hausse des taxes scolaires ne suffit plus à les couvrir, que ce ne soit pas sur le dos des enseignants.

Tout est financé par les mêmes paramètres budgétaires car toutes les enveloppes sont transférables entre elles. La variation entre ce que le ministère prévoit comme organisation scolaire, incluant les services additionnels d'aide aux élèves en difficulté, et la réalité de notre organisation scolaire en est un bel exemple.



Depuis plusieurs années, nous avons toujours été capables de faire la démonstration de la marge de manœuvre que la commission scolaire se gardait avec le financement octroyé par le ministère, et ce, à même les postes enseignants.

Il n'y a pas, comme on veut le laisser entendre, de financement différent ou additionnel pour les services aux élèves pris dans d'autres postes administratifs. Dans les règles budgétaires, toutes les allocations sont interchangeables. Chaque commission scolaire fait ses propres choix de fonctionnement.

En ce qui concerne la gouvernance scolaire, la ministre a enfin annoncé la tenue d'élections scolaires en novembre 2014. La présidence sera désormais élue au suffrage universel et le nombre de commissaires passera de 21 à 9 dans notre commission scolaire. Voilà un autre endroit où il pourra y avoir de bonnes économies sans toucher le service aux élèves.

OUTIL DE TRAVAIL QUOTIDIEN

À la fin de l'année scolaire 2012-2013, vous avez reçu votre agenda syndical « L'Outil de travail quotidien » qui vous présente plusieurs informations utiles.



Grâce à la générosité de nos commanditaires, nous pouvons venir en aide aux enfants de notre territoire qui sont dans le besoin, que ce soit pour l'achat de chaussures, vêtements, matériel scolaire ou autres. Près de 700 \$ sont disponibles à cette fin. Adressez-vous à France Lapierre qui pourra vous expliquer la démarche à suivre en conformité avec la politique de dons du SELH (CSQ).

POURSUITE DES TRAVAUX PROJET DE LOI C-377



Le 26 juin dernier, le Sénat adoptait (49 voix contre 33) d'importants amendements au projet de loi C-377. Ces amendements modifient complètement l'ampleur des informations qui pourraient être exigées des organisations syndicales en faisant passer le seuil minimal pour une divulgation détaillée de 5 000 \$ à 150 000 \$ et en n'obligeant la divulgation des salaires des dirigeants syndicaux que s'ils sont supérieurs à 444 661 \$. De plus, les exigences de divulgation ne s'appliqueraient désormais qu'aux organisations syndicales comptant plus de 50 000 membres, ce qui aurait pour effet de soustraire plusieurs de nos affiliés de l'emprise de ce projet de loi.

Même si la session parlementaire a été prorogée par le gouvernement Harper, le projet de loi C-377 demeurera inscrit au tableau législatif parce qu'il s'agit d'un projet de loi privé et que les projets de loi privés ne tombent pas automatiquement lors d'une prorogation. Par contre, tout n'est pas gagné pour autant pour le gouvernement, puisque les deux chambres doivent maintenant entreprendre des négociations, qui s'annoncent difficiles, pour s'entendre sur un texte final. S'il le faut, un comité sera mis sur pied à cette fin, ce qui ne s'est pas fait depuis des dizaines d'années. S'il s'avérait que les deux chambres ne réussissent pas à s'entendre, le projet de loi mourrait tout simplement à la fin de la prochaine session parlementaire.

Nous suivrons donc l'évolution des négociations et des tractations qui auront été enclenchées lors de la rentrée parlementaire du 16 septembre, tout en continuant à faire les préparatifs nécessaires à une éventuelle contestation judiciaire de ce projet de loi.

Nathalie Léger, avocate
Barabé Casavant (Les services juridiques de la CSQ)

SESSION D'INFORMATION SUR LA RETRAITE

Planification de votre retraite

Vous songez à prendre votre retraite? La CARRA met à votre disposition différents outils pour vous aider à planifier et à prendre les décisions relatives à cette étape de votre vie.

Pour celles et ceux qui prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années, le SELH (CSQ) offrira une session d'information donnée par Denis Saint-Hilaire du service de la Sécurité sociale de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

**MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013
À 19 HEURES**

**À L'AUDITORIUM DE LA
POLYVALENTE DES QUATRE-VENTS**

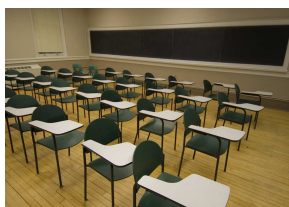
Si vous êtes intéressés par l'événement, il est très important de vous inscrire auprès de Nathalie Gaudreault au Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (CSQ) au 418-679-3825.

NOTE : Pour cette rencontre, vous devez apporter un état de participation récent de la CARRA.

État de participation

Pour obtenir un état de participation récent, vous pouvez aller sur notre site Internet (www.selh.qc.ca) sous l'onglet **Dossiers** dans la section **Retraite** et cliquer sur **demande d'état de participation**. Il s'agit de compléter le formulaire en ligne, l'imprimer, le signer et le faire parvenir par télécopieur à la CARRA au 418-644-8659.

RESPONSABLE D'ÉCOLE



Les fonctions du responsable d'école que la commission scolaire détermine, sous l'autorité de la directrice ou du directeur, peuvent

être les suivantes (liste non exhaustive) :

- ✚ En cas d'impossibilité ou difficulté à rejoindre la direction, prendre des décisions ponctuelles nécessaires à la bonne marche de l'école, à la sécurité des élèves et du personnel (blessure, maladie, urgence de toute nature, etc.);
- ✚ En cas d'absence non prévue ou de retard d'un(e) enseignant(e), prise en charge du groupe (ou de la surveillance) jusqu'à l'arrivée du (de la) suppléant(e) ou d'un(e) autre enseignant(e);
- ✚ En cas d'urgence, application du protocole prévu à cette fin ou communication avec les parents;
- ✚ En cas d'absence de la secrétaire, accueillir les parents et répondre au téléphone;
- ✚ En situation de désorganisation d'un élève, avoir un rôle spécifique;
- ✚ S'il y a lieu, répondre au déclenchement du système d'alarme;
- ✚ S'il y a lieu, vérifier que les lumières soient éteintes et les fenêtres fermées dans l'immeuble s'il quitte le dernier;
- ✚ Communiquer avec la direction pour toute problématique ou demande spécifique.

N. B. : Aucune tâche liée à la supervision du personnel (gestion des ressources humaines) ou à la gestion des ressources financières ne sont confiées à l'enseignant(e) responsable d'immeuble.

Source : C.S. du Pays-des-Bleuets (F. Jeanrie)

SÉCURITÉ D'EMPLOI

En 2011-2012, 23 contrats à temps plein (postes E1) ont été octroyés. L'an dernier (2012-2013), 10 postes ont été créés et pour l'année 2013-2014, on compte 15 nouveaux postes E1. La répartition de ces 15 postes est la suivante :

Année 2013-2014

Champ 1	Adaptation scolaire	1 poste
Champ 2	Préscolaire	2 postes
Champ 3	Primaire	8 postes
Champ 4	Anglais (primaire)	1 poste
Champ 7	Arts plastiques (primaire)	1 poste
Champ 12	Français (secondaire)	1 poste
Champ 13	Mathématique (secondaire)	1 poste

Nous comptons 452 enseignants à temps plein pour l'année scolaire 2013-2014, ce qui correspond à sept postes de plus qu'en 2012-2013. En avril dernier, la commission scolaire prévoyait une baisse d'environ 43 élèves pour l'année 2013-2014, ce qui représente la plus faible baisse du nombre d'élèves depuis 1998. La poursuite de la baisse des ratios au secondaire aura contribué à l'augmentation de postes permanents, le nombre maximal d'élèves par groupe étant de 28 en première année du secondaire et de 29 en deuxième année du secondaire.

Voici quelques statistiques au sujet du nombre d'enseignants réguliers à temps plein (E1) pour le secteur des jeunes depuis les cinq dernières années :

2009-2010	443 postes
2010-2011	443 postes
2011-2012	451 postes
2012-2013	445 postes
2013-2014	452 postes

DÉFI PRÉVENTION JEUNESSE ET SÉCURITÉ PREMIER EMPLOI

Le Défi prévention jeunesse et Sécurité Premier emploi sont de retour pour l'année scolaire 2013-2014. La CSST encourage ainsi la réalisation de projets de sensibilisation des jeunes d'âge scolaire aux risques présents dans leur quotidien ou dans un premier emploi. La CSQ est par ailleurs partenaire de ce programme d'éducation à la prévention en milieu scolaire. En 2012-2013, 43 projets ont été acceptés dans 15 écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets. En participant, vous courez la chance d'obtenir une aide financière pouvant atteindre 300 \$.

Vous pouvez vous inscrire en ligne au www.jeunesautravail.com. Vous y trouverez des exemples de projets inspirants et de l'information sur les critères d'admissibilité. La période d'inscription est en cours depuis le mois d'août, et ce, jusqu'à l'épuisement du budget. Vous pouvez également consulter les personnes déléguées de vos écoles puisqu'elles ont reçu un dépliant explicatif à ce sujet. Bonne chance!



POLITIQUE D'ENCADREMENT DES STAGIAIRES 2013-2014



À la suite de la rencontre du comité local des stages du 13 septembre dernier, il a été décidé que la compensation accordée aux enseignants qui superviseront des stages pourra s'effectuer de trois manières :

- ✚ **Compensation en temps (3 ½ journées)**
- ✚ **Compensation en argent (700 \$)**
- ✚ **Compensation mixte :**
 - 1 journée compensée et 500 \$
 - 2 journées compensées et 300 \$
 - 3 journées compensées et 100 \$

Nous vous invitons à consulter la Politique d'encadrement des stagiaires 2013-2014 qui sera disponible sous peu dans les salles des enseignants des établissements ainsi que sur le site Internet du SELH (CSQ) sous l'onglet « Comités » dans la section « Comité local des stages ». De plus, vous pouvez communiquer avec nous au syndicat pour obtenir plus d'information à ce sujet.



La FSE

toujours présente

pour **valoriser**

notre profession

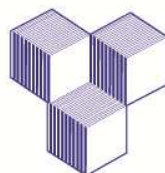
et pour faire reconnaître

notre expertise

auprès des élèves



fse.qc.net



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LOUIS-HÉMON (CSQ)

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LOUIS-HÉMON (CSQ)
1463, rue Adjudant-Boulangier, Saint-Félicien (Québec) G8K 1C6
Site Internet : www.selh.qc.ca

Tél. : 418-679-3825
Télec. : 418-679-9308
Courriel : selh@qc.aira.com

ENTENTE SUR LES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

L'année scolaire débute et vous n'avez pas encore pensé aux sorties éducatives à venir? Cela viendra bien assez vite. Avant de faire des réservations et d'entreprendre des démarches pour planifier les activités éducatives qui dépassent l'horaire, une entente avec la direction est nécessaire.

L'entente nationale prévoit, à la clause 8-2.02 D) et E) que les aménagements qui impliquent un dépassement des paramètres de la tâche sont déterminés **après entente entre la direction d'école et l'enseignante ou l'enseignant visé(e)**. Lorsque ces aménagements impliquent un tel dépassement, la direction **s'assure que le temps de dépassement est compensé** sur d'autres semaines de l'année.

Voici un exemple d'entente écrite que vous pouvez utiliser entre vous et votre direction avant que le conseil d'établissement n'approuve vos sorties :

1. Description du projet d'activités étudiantes
2. Temps requis pour le projet
3. Compensation convenue

En foi de quoi, les parties ont signé le ____ jour du mois de _____ 20____.

Enseignant(e)

Direction

c. c. : Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (CSQ)
CPEE